



Fédération Française de la
Course Camargaise

BULLETIN D'ADHESION Saison 2021/2022

LICENCE ELEVE OU ENCADREMENT ECOLE DE RASETEURS

Je suis :
ELEVE :
ENCADREMENT :

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2021/2022, et j'opte pour les garanties qui prendront effet :

Le 01/09/2021 pour se terminer le 31/08/2022 (Période scolaire)

Bulletin d'adhésion à retourner complété, signé et accompagné du règlement à la fédération

Tout dossier déposé mais incomplet ne sera pas validé.

<input type="checkbox"/> Option de base : Socle de base obligatoire (voir détail au dos) Cotisation Fédérale : 30,00 € Assurance individuelle : 47,00 € Total : 77,00 €	<input type="checkbox"/> Option 1 (voir détail au dos) Cotisation Fédérale : 30,00 € Assurance Individuelle et accident : 153,00 € Total : 183,00 €	<input type="checkbox"/> Option 2 (voir détail au dos) * Cotisation Fédérale : 30,00 € Assurance Individuelle et accident : 160,00 € Total : 190,00 €
---	--	--

Ecole de raseurs : **Nouvel élève :** Oui Non **Entourer la mention**

Je soussigné : NOM : Prénom :

Adresse.....

Code postal Ville

E-Mail (indispensable)

N° téléphone.....N° de portable

Date de Naissance Et lieu Age :

Droitier Gaucher **Groupe Sanguin obligatoire**

A joindre à la présente :

- Un certificat médical d'aptitude à l'exercice de mon sport délivré par un médecin du sport et non un généraliste,
- Une autorisation parentale écrite pour les mineurs non émancipés,
- 2 photos d'identité,
- L'attestation de carte vitale ou celle de mes parents.

Fait à le **Signature de l'élève ou encadrement (obligatoire) :**

J'ai une autre licence FFCC, si oui laquelle : (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à : (Précisez le collège d'adhésion)

Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Fédération Française de la Course Camargaise
485 Rue Aimé Orand
30000 NIMES
Tél : 04.66.26.05.35 Fax : 04.66.26.18.24

Cadre réservé FFCC

Licence n° : 21/.....

Reçu le :

Mode règlement

Date encaissement



Fédération Française de la
Course Camarguaise

Notice d'information Elève ou Encadrement école de raseteurs

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2021/2022, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/09/2021 pour se terminer le 31/08/2022.

Cette licence est personnelle. Les garanties incluses ne concernent que le sport que j'exerce conformément aux statuts de la FFCC. Les garanties ne sont acquises qu'en cas d'accident survenu dans l'arène ou durant les entraînements encadrés par l'école de raseteurs ou la direction technique fédérale.

*La garantie Incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties dont je dispose sont :

☞ Option de base

Responsabilité Civile	Oui
Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 8 000 €
Incapacité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %

☞ Option 1

Responsabilité Civile	Oui
Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 8 000 €
Incapacité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Aide Pédagogique	Frais de rattrapage scolaire justifiés dans la limite de 200 € par mois pendant 6 mois et après franchise de 20 jours.
Incapacité temporaire	20 euros par jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date de l'évènement.

☞ Option 2

Responsabilité Civile	Oui
Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Incapacité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Aide Pédagogique	Frais de rattrapage scolaire justifiés dans la limite de 200 € par mois pendant 6 mois et après franchise de 20 jours.
Incapacité temporaire	20 euros par jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date de l'évènement.

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Il est rappelé que le sport exercé est dangereux et qu'à ce titre la FFCC recommande impérativement l'usage de protections corporelles et rappelle le devoir de précaution.

Tailles pour équipement sportif : (obligatoire) **Informations à compléter** : * Cocher la case correspondante

Veste survêtement * : 8 ans 10 ans 12ans 14 ans XS S M L XL XXL
Tee-shirt * : 8 ans 10 ans 12ans 14 ans XS S M L XL XXL

**A REMPLIR
IMPERATIVEMENT**

Scolarité :
Diplôme(s) obtenu(s) :
Travail (s'il y a lieu) :

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : « je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992. »

☞ Déclaration manuscrite :

Fait àle.....

Signature de l'élève ou de l'encadrement (obligatoire) :

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre, signée et recopiée par mes parents ou tuteurs légaux, précisant « je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de mon sport, et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs ».

Contrat souscrit par l'intermédiaire de QUADRASSUR (Orias n° 07013118 – 10055915 – 10055917 – 16005875) auprès d'AXA Assurances n° 516766804 et JURIDICA n° 2698305504
QUADRASSUR – 1243 Ave Maréchal JUIN – 30900 NIMES
Siret : 52398039900019

Certificat obligatoirement établi par un médecin du sport (article 49 du règlement fédéral)

Le médecin peut sous simple demande auprès de la FFCC, se procurer le règlement médical fédéral (Livre IV, chapitre III)



APTE	INAPTE	SURCLASSEMENT	Tampon du médecin
------	--------	---------------	-------------------

Note importante à l'attention du médecin : le candidat à la pratique du sport doit subir une visite complète. En cas de problème, il y a possibilité de demander l'avis du médecin Fédéral. En outre, il y a lieu de sensibiliser l'intéressé sur les problèmes de dopage et la prise de médicaments (prescrits ou automédication) pouvant interférer avec des contrôles inopinés. Enfin, il est nécessaire de l'avertir des risques traumatiques sévères liés à la pratique de la course camarguaise (du type consentement éclairé).

Nom : Prénom : Date de naissance :

GRUPE SANGUIN OBLIGATOIRE : (Délivrance d'une ordonnance en cas d'information inconnue)

Vaccination antitétanique le : (Valable 10 ans)

Bilan Cardio vasculaire (ECG éventuel) : TA au repos

Épreuve d'effort : 30 flexions en 45"

(Une épreuve maximale d'effort instrumentée est obligatoire après 35 ans)

Pouls au repos : A l'effort : Après 1'effort

Capacité vitale mesurée : (ou mesure thoracique)

Réflexes ostéo tendineux :

Appareil locomoteur :		Limitations :		Amputations :		Commentaires en Clair :	
	Mobilité		Motricité		Lésions		
Bilan	Dte	Ghe	Dte	Ghe	Dte		Ghe
Epaules							
Membre sup							
Rachis Bassin							
Genoux							
Chevilles							

Acuité auditive : voix chuchotée perçue à 3 m OUI NON

Acuité visuelle :

Sans correction : Œil Gauche / 10 Œil Droit / 10

Avec correction : Œil Gauche / 10 Œil Droit / 10

Port de lentille

La somme des deux yeux doit être au moins supérieure à 8/10èmes

Plier et Agrafier pour le secret médical

Appréciation état général	Excellent	Bon	Moyen	Mauvais	Nom - signature du Médecin du sport et Cachet
(Entourer la case)					
Conclusion	Apte	Inapte	Médecin Fédéral sollicité		
Sur classement	Apte	Inapte	Médecin Fédéral sollicité		

Je soussigné, reconnais sincère mes déclarations au médecin et avoir pris connaissance des problèmes inhérents au dopage et aux risques encourus par la pratique de la Course Camarguaise

Nom de l'élève ou de l'encadrement :

Date et signature de l'élève ou de l'encadrement :

Prénom de l'élève ou de l'encadrement :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES ENFANTS MINEURS

Je soussigné(e) Monsieur (ou Madame) (précisez le nom),

Demeurant (indiquer l'adresse)

Et agissant en qualité de (père ou mère), autorise mon fils (ou ma fille) (précisez le nom)

.....

Et demeurant à la même adresse (ou une autre si elle est différente)

.....

à pratiquer la course camarguaise au travers le l'école de raseteur où il (ou elle) est affilié(e)

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Signature obligatoire

AUTORISATION DE DIFFUSION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

J'autorise ou **je n'autorise pas** à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarguaises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération,

L'usage cependant de photos d'élèves et tourneurs en course n'est pas interdit, seul le photographe peut permettre ou pas la diffusion d'une photo. Là où c'est interdit c'est si le raseteur est dans une position que l'on peut juger dégradante par exemple lorsqu'il est victime d'un coup de corne et qu'il est blessé). Un raseteur qui se produit est en fait en "spectacle" et il ne peut s'opposer à la diffusion.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.